

BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 112.500.000 Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2009

(en milliers de Dinars)

	Du 01/04/2009 au 30/06/2009	Du 01/04/2008 au 30/06/2008	30-juin-09	30-juin-08	Déc-08	Jun 09 Jun 08
1 - Produits d'exploitation bancaire	53 001	50 282	98 719	94 002	194 215	5,0%
Intérêts	36 683	36 320	72 647	71 927	152 136	1,0%
Commissions en produits	7 836	6 372	13 969	11 981	25 800	16,6%
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	8 482	7 590	12 102	10 094	16 279	19,9%
2 - Charges d'exploitation bancaire	16 034	15 581	32 176	30 221	68 379	6,5%
Intérêts encourus	15 811	15 339	31 793	29 820	67 331	6,6%
Commissions encourues	223	242	384	401	1 048	-4,3%
Autres charges						
3 - Produit Net Bancaire	36 967	34 701	66 542	63 781	125 836	4,3%
4 - Autres produits d'exploitation	113	135	228	253	401	-9,9%
5 - Charges opératoires, dont :	7 738	7 080	16 700	15 653	31 999	6,7%
Frais de personnel	5 236	5 017	12 204	11 396	22 730	7,1%
Charges générales d'exploitation	2 502	2 063	4 496	4 257	9 269	5,6%
6 - Structure du portefeuille au bilan	-	-	177 655	144 611	140 488	22,9%
Portefeuille titres commercial	-	-	36 210	20 419	24 082	77,3%
Portefeuille titres d'investissement	-	-	141 445	124 192	116 406	13,9%
7 - Encours net des crédits (hors dotation aux provisions de la période)	-	-	1 920 095	1 728 202	1 731 828	11,1%
8 - Encours des dépôts, dont :	-	-	1 827 555	1 695 006	1 721 927	7,8%
Dépôts à vue	-	-	608 294	556 529	536 323	9,3%
Dépôts d'épargne	-	-	432 015	400 993	415 809	7,7%
9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan	-	-	142 195	165 017	153 875	-13,8%
10 - Capitaux propres apparaissant au bilan	-	-	378 591	338 304	378 591	

BANQUE DE TUNISIE
NOTES EXPLICATIVES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES AU 30 JUIN 2009

1 - Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

La Banque de Tunisie est un Etablissement de crédit au capital de 112.500.000 dinars. Elle est régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie, notamment les circulaires n° 91/24 du 17/12/1991 et n° 93/08 du 30/07/1993.

2 - Principes comptables appliqués :

Les indicateurs d'activité de la Banque de Tunisie sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1 Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont constatés aux comptes de résultat en assurant la séparation des périodes. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 (et 5) définies dans le paragraphe précédent ne doivent être comptabilisés en produits qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat.

2.2 Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les Bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de juin 2009. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30/06/2009.

2.4 Encours des crédits

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur des créances douteuses. Ces provisions ne tiennent pas compte de la dotation de la période.

2.5 Encours des dépôts

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6 Emprunts et ressources spéciales

Les ressources spéciales sont composées de ressources budgétaires et extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

2.7 Modifications comptables

Certains postes des produits d'exploitation ont été modifiés au 30/06/2008 et au 31/12/2008 pour tenir compte des besoins de comparabilité avec juin 2009.

3 - Faits marquants à la fin du 2^e Trimestre 2009

L'activité de la Banque de Tunisie a été marquée à la fin du 2^e trimestre 2009 par les faits suivants :

- Au 30/06/2009, les crédits à la clientèle (net des provisions constituées à la fin de l'exercice 2008) ont augmenté au taux de 11,1% par rapport à la même période 2008, soit + 191.893 mille dinars :

- ✚ Témoignant de la volonté de la Banque de favoriser les emplois durables, l'accroissement des crédits MLT a été de +21.7% (soit +133.278 mille dinars).
- ✚ Les crédits aux particuliers ont progressé de 31,45% par rapport à juin 2008, soit + 82.252 mille dinars.
- ✚ Les crédits à court terme aux professionnels ont progressé de + 43% par rapport à juin 2008.
- ✚ les dépôts de la clientèle ont augmenté de +7,8% pour passer de 1.695.006 mille dinars en juin 2008 à 1.827.555 mille dinars en juin 2009. Cette augmentation se détaille comme suit :
 - Une augmentation des dépôts à terme de +7,3% pour passer de 677.149 mille dinars au 30/06/2008 à 726.764 mille dinars au 30/06/2009.
 - Une évolution des dépôts à vue de +9,3% pour passer de 556.529 mille dinars au 30/06/2008 à 608.294 mille dinars au 30/06/2009.
 - Une évolution des dépôts d'épargne de +7,7% pour passer de 400.993 mille dinars au 30/06/2008 à 432.015 mille dinars au 30/06/2009.
- ✚ Les produits d'exploitation bancaire ont progressé de + 5% (+ 4.717 mille dinars), passant de 94.002 mille dinars au 30/06/2008 à 98.719 mille dinars au 30/06/2009. Cet accroissement provient essentiellement de l'augmentation des produits des services de +16,6% et du revenu du portefeuille commercial et d'investissement de +19,9%.
- ✚ Les charges d'exploitation bancaire ont augmenté de +6,50%. (+1.955 mille dinars). Cette augmentation est due essentiellement à l'accroissement des intérêts encourus sur les dépôts rémunérés de +6,6%.
- ✚ Par conséquent, le Produit Net Bancaire est passé de 63.781 mille dinars au 30/06/2008 à 66.542 mille dinars au 30/06/2009, soit une augmentation de + 4,3% malgré la baisse sensible des taux sur le marché monétaire.
- ✚ Les frais généraux continuent à être maîtrisés, et ont évolué de +6,7 % pour atteindre 16.700 mille dinars au 30/06/2009 contre 15.653 mille dinars au 30/06/2008. Cette hausse provient d'une augmentation des frais du personnel de +7,1% et une augmentation des charges générales d'exploitation de 5,6%.
- ✚ La Banque de Tunisie a procédé en date du 10/06/2009 à l'augmentation de son capital pour le porter de 75.000.000 dinars à 112.500.000 dinars et ce totalement par incorporation de réserves.
- ✚ La Banque de Tunisie a procédé à la répartition de ses résultats de l'exercice 2008 conformément aux résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 26/05/2009.